

le 24 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20 et 21 octobre 2014**

**2014 DAC 1503** Eglise Saint-Denys du Saint-Sacrement (3e) demande de subvention (60.465 euros) auprès de l'Etat.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de solliciter auprès de l'Etat (Ministère de la Culture) une subvention au financement des travaux concernant la restauration de l'acrotère côté Nord de l'église Saint-Denys du Saint-Sacrement (3ème), propriété de la Ville de Paris. Montant 60 465 euros ;

Vu l'avis du conseil du 3e arrondissement, en date du 6 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à solliciter auprès de l'Etat (Ministère de la Culture) une subvention au titre de sa participation au financement des travaux concernant la restauration de l'acrotère côté Nord de l'église Saint-Denys du Saint-Sacrement (3ème), propriété de la Ville de Paris. Montant 60 465 euros.

Article 2 : La recette escomptée sera constatée sur le chapitre 13, nature 1321, rubrique 324, centre financier 40-23 mission 40000-99-010 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement de l'Etat.